Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de

Claveyson

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques

Pôle Aménagement

Plan édité le: 06-11-2020

Échelle: 1:7500

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- Monument historique inscrit ou classé
- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- I7 : Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Bion Nord : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottable	Arrêté préfectoral	5121	02-12-2008
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Galaure : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-2008
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Prieuré de Saint-Andeol (ancien) : En totalité Nglise de l'ancien prieuré Saint-Andeol	Arrêté ministériel	inconnu	30-05-2014
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du forage du Chêneau	Arrêté préfectoral	2020	06-08-2009
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	20-2018-10-02-020	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEurope4	Arrêté préfectoral	20-2018-10-02-020	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Beaumont_Cyllet	Arrêté préfectoral	20-2018-10-02-020	02-10-2018
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°3 / SPSE PL3 (Fos-Sur-Mer (13) - Quende)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°2 / SPSE PL2 (Fos-Sur-Mer (13) - Oberhoffen sur Moder)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Méditerranée-France SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHONE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société Trapil - Oléoduc de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES	Décret	6382	03-05-1961
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°1 / SPSE PL1 (Fos-Kaloruta)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	400 kV CHAFFARD (LE)-COULANGE - Aérien	Arrêté préfectoral	3771	30-06-1982
I7	Gaz de France - Services Drôme-Ardèche	Stockage souterrain de Tersanne	Décret	INDX9609070D	13-12-2006
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 20-20 fo 00	Arrêté préfectoral	3597	19-07-1971
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Montélimar - Valence	DUP	inconnu	19-12-1970

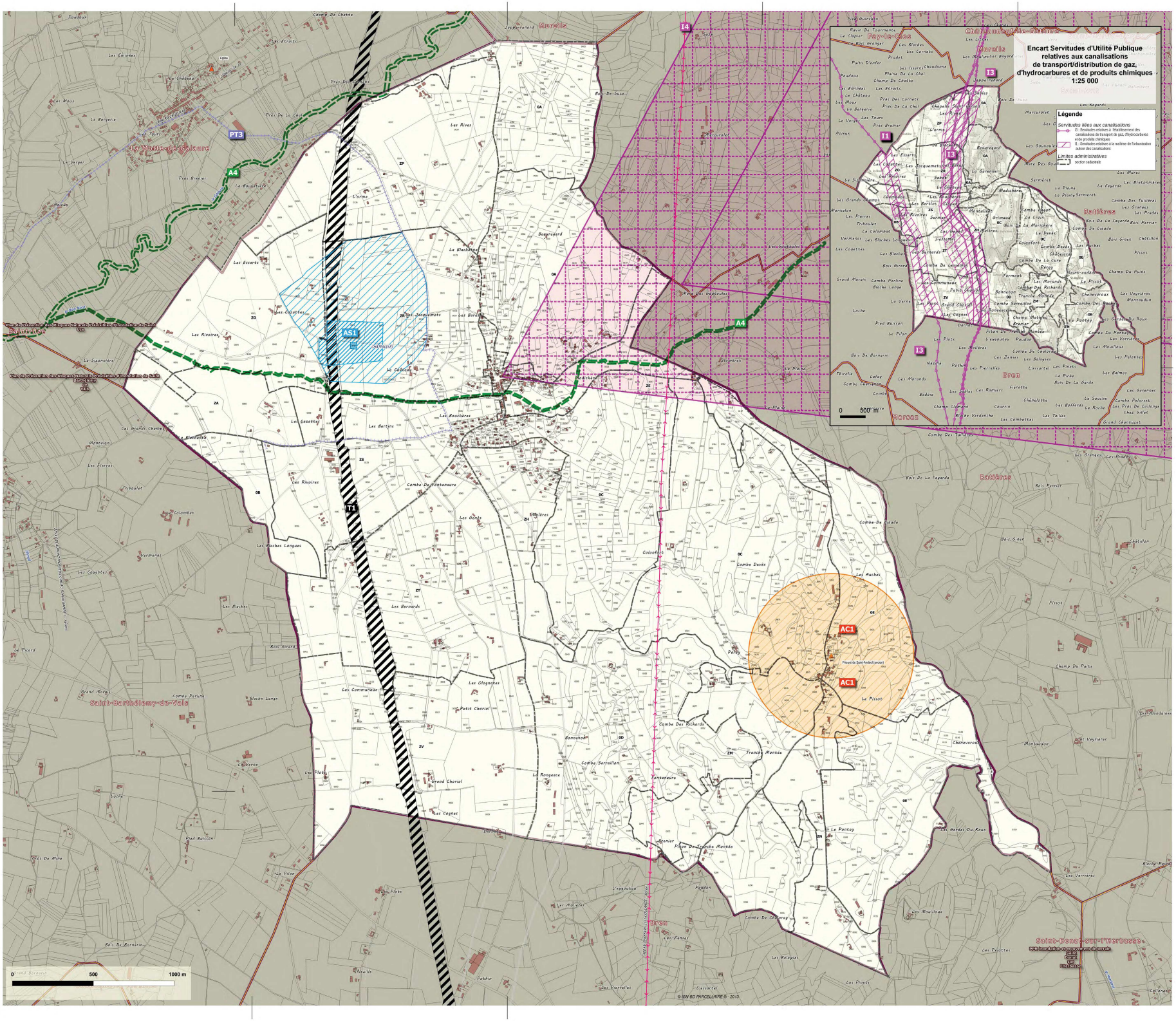

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000

Légende

Servitudes liées aux canalisations

- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

Limites administratives

- section cadastrale

0 500 m